

## AVIS

### REUNION D'INFORMATION PREALABLE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

#### Projet de catégorie B (soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

**Communes concernées au sens du Code de l'Environnement** : Pont-à-Celles, Charleroi, Courcelles, Fleurus, Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville.

Eoly Energy S.A., Villalaan 96, 1500 Halle, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique pour :

**La construction et l'exploitation de 3 éoliennes** accompagnées de chemins d'accès et d'aires de montage, la pose de câbles électriques et d'une cabine de tête sur le territoire de la commune de Pont-à-Celles, le long de l'E420, entre Viesville et Luttre.

Conformément aux dispositions relatives au Code de l'Environnement et des articles D29-5, une réunion d'information préalable sera organisée le :

<p>Le mercredi <b>24 juin à 19h00</b> <b>Salle « Cercle Saint-Louis »</b> Rue de l'Abbé Offlain 12, 6230 Pont-à-Celles</p>
--

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de 15 jours à l'administration communale de Pont-à-Celles sur rendez-vous et à distance via ce lien : <https://virya-energy.com/fr/actualites/>

Cette réunion d'information a pour objet de :

1. Permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences ;
5. Réaliser un appel à manifestation d'intérêt à participer au projet éolien émis à destination des citoyens.

Suite à cette réunion , toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations et suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être prises en considération par le porteur du projet, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit à l'attention du Collège communal de Pont-à-Celles (environnement@pontacelles.be), Place Communale 22, 6230 Pont-à-Celles en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie à Eoly Energy, Villalaan 96, 1500 Halle (à l'attention d'Alexandre Devillé).

Des informations peuvent être obtenues auprès de Eoly Energy, Alexandre Devillé, Villalaan 96, 1500 Halle ou à l'adresse suivante : alexandre.deville@virya-energy.com.